



Formations - Secourisme - Incendie - Défibrillateurs  
Evacuation - Habilitations électriques



## Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

### ⇒ OBJECTIF :

Cette formation-action a pour but de rendre les salariés des secteurs de l'industrie, du bâtiment, commerce (IBC) et autres activités tertiaires ou du milieu hospitalier/ sanitaire et social (2S), capables de contribuer à la réduction voire la suppression des Risques liés à l'Activité Physique auxquels ils sont exposés.

Les participants apprendront, d'une part, à identifier les dangers, analyser et maîtriser les risques sur lesquels ils ont la possibilité d'agir et d'autre part, à proposer de manière concertée des améliorations techniques et organisationnelles.

⇒ **PUBLIC** : Tout le personnel

### ⇒ ORGANISATION DE LA FORMATION :

#### Pré-requis :

- **Pour le stagiaire** : Aucun
- **Pour l'entreprise** : Préparation de l'action par la direction en lien avec le formateur PRAP et mise en place d'un comité de pilotage et/ou d'un groupe de travail chargé de la mise en œuvre du plan d'action à l'issue de la formation

**Durée** : 14 heures + ½ journée à prévoir de réunion de travail  
21 heures pour le PRAP sanitaire et social.

**Effectif maximum** : 12 personnes

**Effectif minimum** : 4 personnes.

#### Maintien des connaissances :

- 1 journée tous les 2 ans

**Lieu** : Dans vos locaux.

**Intervenant(s)** : Formateur PRAP certifié et habilité par l'INRS.

**Méthode pédagogique** : essentiellement basée sur la pratique (démonstrations par le formateur, études de cas, mises en situations...) et sur de la théorie (exposés interactifs...).

**Attribution finale** : certificat d'acteur PRAP.

**Organisme de délivrance** : INRS après procès verbal de SECURIPREV, habilité par le réseau prévention

Réf : PRAP  
V.020114

SECURIPREV, 44-46 avenue de Flandre 59700 MARCQ EN BAROEUL  
Tel/Fax : 09 73 61 16 85 – [contact@securiprev.com](mailto:contact@securiprev.com)

Eurl au capital de 2575 euros – RCS Roubaix Tourcoing – SIRET 511 366 759 00021 – Code APE 8559A  
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité n° 31 59 06995 59 auprès du Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais





Formations - Secourisme - Incendie - Défibrillateurs  
Evacuation - Habilitations électriques



Prévention des Risques  
liés à l'Activité Physique

## ⇒ PROGRAMME DE FORMATION :

### Éléments théoriques

- Les enjeux de la prévention, les acteurs de prévention et leur rôle
- Notions de risque, de danger, de dommage : identification et effets induits
- Le corps humain : anatomie, fonctionnement, limites et pathologies
- Les outils de communication : comment faire remonter l'information ?
- Les principes généraux de la prévention

### Analyse de la situation de travail

- Décrire sa situation de travail, identification des risques, analyse des causes
- Proposer des pistes d'amélioration établies à partir de l'analyse des causes
- Connaître les acteurs de prévention internes de son entreprise / établissement

### Apports pratiques

- Savoir mettre en application les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Connaître et savoir utiliser les équipements mécaniques et les aides à la manutention

Le programme n'est qu'indicatif. Il est susceptible d'être modifié en fonction du niveau des stagiaires, de leurs souhaits, des risques spécifiques de l'établissement ou des nouvelles techniques.

## ⇒ TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS :

### Article L. 4121-1 du code du travail

- L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

1. Des actions de prévention des risques professionnels
2. Des actions de formation et d'information
3. La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

- L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

### Article R4541-8 du code du travail

- L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque définis par l'arrêté prévu à l'article R. 4541-6 ;

2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

Réf : PRAP  
V.020114

SECURIPREV, 44-46 avenue de Flandre 59700 MARCQ EN BAROEUL  
Tel/Fax : 09 73 61 16 85 – [contact@securiprev.com](mailto:contact@securiprev.com)

Eurl au capital de 2575 euros – RCS Roubaix Tourcoing – SIRET 511 366 759 00021 – Code APE 8559A  
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité n° 31 59 06995 59 auprès du Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais

